



CLASSIQUES
GARNIER

MILLET (Thierry), « Glossaire arabe », *Le Tablier et le Tarbouche. Francs-maçons et nationalisme en Syrie mandataire*, p. 329-331

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2564-6.p.0329](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2564-6.p.0329)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

GLOSSAIRE ARABE

Les définitions marquées d'un astérisque proviennent du *Dictionnaire historique de l'islam* de Dominique et Janine Sourdel, Paris, PUF, 1996.

Alaouite* : terme français, de l'arabe *'alawiyūn* signifiant « partisans de 'Alī », qui désigne la communauté religieuse chiite des *noseirīs*, dont le territoire sur la côte méditerranéenne de la Syrie actuelle obtient sous le mandat français une certaine autonomie. Cette secte naît au IX^e siècle dans la province irakienne de Bassora, creuset des doctrines ismaïliennes, à l'initiative d'un certain Ibn Nusaïr. Ces nosaïrites, ainsi qu'on les appelle alors, gagnent, au X^e siècle, le nord de la Syrie. La secte est l'objet de persécutions, condamnations et dénigrements, en particulier de la part des sunnites. Les Alaouites se regroupent dans le massif montagneux qui porte leur nom, entre l'Oronte et la Méditerranée puis, dans les années 1930, à Lattaquié et dans sa région.

Bey (*bik*)* : terme honorifique turc signifiant « seigneur », qui qualifie de manière vague de nobles personnages ou qui entre dans la composition de noms propres tout en servant, dans certains cas, de titre correspondant à des fonctions précises. Bey est en général utilisé comme équivalent à l'arabe « émir » à partir de l'entrée des officiers et des dynastes turcs dans la société musulmane médiévale. Sous les Ottomans, les titres composés à partir du mot bey suivent une hiérarchie déterminée dont les échelons sont peu à peu dévalués en même temps qu'ils sont, à l'occasion, assimilés à des grades n'entraînant aucune responsabilité particulière.

Bilād al-Shām : Volney, dans *Voyage en Égypte et en Syrie*, circonscrit cette région à l'aire géographique comprise entre le mont Taurus au nord, la péninsule du Sinaï au sud, la Méditerranée à l'ouest et le désert syrien à l'est. Cette région, composée de plusieurs provinces ottomanes, fait partie depuis 1516 de l'Empire ottoman. Aujourd'hui, le Bilād al-Shām correspond au Proche-Orient, qui comprend le Liban, la Syrie ainsi que la région d'Antioche, en territoire turc, la Palestine, et la Jordanie.

Cadi (sg. *qādī*, pl. *quḍāt*) : à l'époque ottomane, le *cadi* (traduit couramment par juge) est le représentant de l'État nommé par Istanbul auprès des tribunaux (*mahkama shar'iyya*), dont le réseau couvre toutes les provinces de l'Empire. Agent de l'autorité judiciaire civile et criminelle, le cadi est chargé d'une juridiction où il fait régner l'ordre selon la loi islamique.

Calife* : désigne à l'origine le premier successeur du prophète Muḥammad. Le calife est le chef de la communauté des croyants musulmans et intervient à ce titre dans la pratique et la théorie gouvernementale. Le sultan ottoman se proclame calife depuis 1517.

Caza (*qaḍā'*) : circonscription administrative regroupant plusieurs *nāḥiyyas* (municipalités) à l'époque ottomane.

Cheikh* (*shaykh*) : signifie « vieux » et désigne à l'origine un homme d'un certain âge, respecté en raison de son expérience ou de ses connaissances. Le terme est aussi utilisé dans la titulature des hommes de religion.

Chiite* : communauté religieuse musulmane qui reconnaît en 'Alī, gendre et cousin de Muḥammad, ainsi qu'en ses descendants, les successeurs légitimes du Prophète et qui refuse, de ce fait, d'admettre la légitimité du quatrième calife Uthman. Les *chiites* récusent ensuite les califes omeyyades et abbassides, représentants politiques et religieux de la communauté sunnite.

Druze* : communauté religieuse née au XI^e siècle au Caire et adepte d'une doctrine qui incorpore des caractéristiques variées et, somme toute, divergentes de l'islam. Pourchassés, les Druzes se réfugient à partir du début du XI^e siècle dans les montagnes au sud de la Syrie et du Liban ainsi qu'au nord d'Israël.

*Fatwā** : réponse donnée à une question juridique par un juriste chargé de présenter une interprétation qui facilite l'application de la loi islamique.

Imam (sg. *imām*, pl. *a'imma*) : guide qui, essentiellement, dirige la prière.

Khédive* : titre ottoman d'origine persane, revendiqué par le vice-roi d'Égypte depuis le début du XIX^e siècle et officiellement accordé en 1867 par les Ottomans à Ismaïl Pacha. Le titre disparaît en 1914, remplacé après le protectorat britannique par celui de sultan puis de roi.

Mufti (*mufṭī*) : homme de religion (*'ālim*) délivrant, en islam, des avis juridiques (*fatwa*).

Muḥāfiẓ : administrateur civil (correspond au préfet).

Mutaṣarrif : responsable d'une région administrative, la *mutaṣarrifiyya*.

Pacha* : titre honorifique décerné à des dignitaires ottomans de rang élevé, qui signifie « seigneur », surtout en usage dans l'Empire ottoman. Ce titre officiel non héréditaire, qui se place après le nom, devient, sous les Ottomans, celui des gouverneurs de province.

Qā'immaqām : sous-gouverneur d'une province, responsable d'un district administratif.

Sandjak* : terme d'origine turque signifiant drapeau, étendard, avant de désigner, dans l'Empire ottoman, une subdivision administrative de *wilāya* (province).

*Sunna** : terme arabe signifiant en général habitude ou norme de conduite. La *sunna* représente l'ensemble de la tradition coranique et des préceptes du prophète Muḥammad ou de ses compagnons.

Sunnite* : musulmans se reconnaissant dans la *sunna*. Ils revendiquent l'union des croyants et l'orthodoxie par rapport à d'autres communautés musulmanes. Pour eux, les califes incarnent la succession du Prophète depuis 632 après Jésus-Christ. Les sunnites constituent dans le monde environ 85 % des musulmans.

*Tanzîmât** : nom turc (*tanzîmât*) d'origine arabe donné à l'ensemble des réformes adoptées au cours du XIX^e siècle par l'État ottoman en vue de se doter de structures modernes.

Uléma (sg. *'ālim*, pl. *'ulamā'*) : spécialiste des sciences religieuses (*'ulūm al-dīn*).

Vilayet (wilāya) : province administrative de l'Empire ottoman.

Wafd : délégation politique et nom d'un parti politique créé en Égypte en 1922.

Wali (wālī) : gouverneur d'une province ottomane.

Wakf (sg. *Waqf*, pl. *awqāf*) : fondation dont les revenus sont affectés à un usage précis et déterminé par le donateur ou la donatrice. Le *waqf* (*wakf* en français) représente, à bien des égards, l'infrastructure socio-économique et religieuse de la société musulmane – sunnite et chiite – ainsi que des communautés chrétiennes et juives vivant dans les pays à majorité musulmane.